

## Renseignements divers 2019-2020

### Heures d'ouverture du secrétariat

Du lundi au vendredi : de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 15

### Surveillance sur la cour

La surveillance sur la cour débute à 8 h 25 (heure d'arrivée des autobus) le matin et à 13 h 20 le midi, au son de la cloche. Pour des raisons de sécurité, il est très important de respecter l'horaire de surveillance avant d'arriver sur la cour d'école, car aucune surveillance n'est assurée pour les marcheurs en dehors de ces heures.

### Service de garde « L'ensoleillé »

L'école met à la disposition des parents un service de garde pour leurs enfants. Ce service de garde accueille les enfants dès 7 h le matin, pendant la période du dîner et après les classes jusqu'à 17 h 45 et ce, pendant les jours de classe. Le service de garde est également ouvert à la majorité des journées pédagogiques du calendrier scolaire, selon l'approbation du Conseil d'établissement. Coordonnées : (819) 822-6833, poste 4.

### Absences

En cas d'absence, vous devez aviser le secrétariat de l'école le matin même ou lorsque vous connaissez la journée de l'absence en composant le **(819) 822-6833 poste 1**. Vous êtes invités à laisser un message sur la boîte vocale en tout temps. La fréquentation scolaire étant importante, nous vous suggérons de prendre les rendez-vous de votre enfant en dehors des heures de classe préférablement ou bien sur journées pédagogiques.

Tous retards et absences doivent être motivés par un parent au secrétariat de l'école.

### Départ de l'école sur temps de classe de façon sécuritaire

Lorsque vous venez chercher votre enfant à l'école pendant les heures de classe, vous devez toujours vous présenter au secrétariat. La secrétaire avise l'enseignant de votre présence et invite l'enfant à quitter la classe.

### Élève malade

Lorsqu'un élève est malade, nous tentons de rejoindre son parent afin que celui-ci vienne chercher l'enfant si nous le jugeons nécessaire. Nous ne fournissons pas de médicaments sous libre ordonnance aux enfants malades. L'élève qui est assez bien pour venir à l'école, l'est assez pour aller dehors à la récréation.

### Élève blessé et ambulance

Si un enfant se blessait gravement à l'école, nous tenterons de rejoindre ses parents. Si la gravité de la blessure nous semble le justifier, nous n'hésiterons pas à appeler une ambulance et accompagner votre enfant à l'hôpital, à défaut de vous avoir rejoint. Les frais encourus seront à la charge des parents.

### Maladies contagieuses

Si votre enfant contractait une maladie contagieuse, il est important d'en informer le secrétariat de l'école. Vous devez vous assurer que la période d'exclusion recommandée par les professionnels de la santé soit respectée avant de retourner votre enfant à l'école. Une lettre du CSSS est alors remise à tous les parents du groupe concerné et ce, en toute confidentialité.

## **Médicaments**

En conformité avec les recommandations pour le milieu scolaire :

1. Seuls les médicaments prescrits et prêts à être administrés peuvent être distribués en signant le formulaire requis et fourni par l'école.
2. Un formulaire prévu à cet effet doit être complété.
3. Seulement de petites quantités, dans le contenant reçu du pharmacien, avec l'étiquette faisant preuve d'ordonnance, et comprenant toutes les informations requises doivent être envoyées à l'école.

## **Pédiculose (poux)**

Le risque est réel. C'est pourquoi votre collaboration est essentielle.

1. Il est important de vérifier périodiquement la tête de votre enfant.
2. Si vous découvrez des poux ou des lentes, veuillez en informer immédiatement le secrétariat de l'école.
3. Une lettre du CSSS est alors remise lorsque plus de 10% de la classe est touchée. La lettre stipule de vérifier la tête de leur enfant et d'appliquer les traitements requis pour enrayer la pédiculose.

## **Matériel et volumes**

L'élève est toujours responsable du matériel qui lui est confié par l'école. Ainsi, en cas de perte, de bris ou de dommages causés volontairement ou par négligence, l'école peut réclamer les frais encourus pour remplacer ou remettre en état ce matériel.

## **Objets perdus *Les Orphelings***

L'identification des objets personnels demeure le moyen le plus efficace de retrouver les objets perdus. Chaque année, de très beaux vêtements ne sont pas réclamés. Les objets perdus sont regroupés dans les bacs situés dans le corridor central, près du service de garde. Plusieurs fois dans l'année, les objets perdus (principalement des vêtements et des boîtes à lunch) sont étalés. Les écoliers et leurs parents sont invités à récupérer ce qui leur appartient.

## **Rendez-vous avec un membre du personnel**

Pour obtenir un rendez-vous, un parent peut s'adresser directement par courriel ou communiquer avec le secrétariat qui transmettra la demande à cette personne. Veuillez noter qu'il est impossible pour un enseignant de vous recevoir lorsqu'il est en présence d'élèves.

## **Traiteur la Pomme verte**

Le service de traiteur débutera le 28 août 2019. Le menu sera remis aux élèves dans leur sac d'école. Il sera aussi disponible sur le site Internet de l'école. Vous pouvez toujours rejoindre la cuisinière au numéro (819) 822-6833 poste 5.

## **Stationnement**

**Le stationnement de l'école est réservé aux membres du personnel, détenteurs d'une vignette.** Nous vous demandons d'utiliser le débarcadère lorsque vous venez reconduire votre enfant ou le chercher. Pour le service de garde, un espace réservé de 15 minutes est disponible face à la porte centrale vis-à-vis le service de garde.

## **Site Internet de l'école et page Facebook**

En tout temps, nous vous invitons à consulter le site Internet de l'école ainsi que la page Facebook :

<https://www.csrq.ca/fr/ecoles-primaires/boise-fabi/>

<https://www.facebook.com/ecole.boisefabi/>